Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230227-2023_26-DE

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023_026

AVENANT 2022 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA VOIRIE

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 21 février 2023

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE (pour les points n^{os}1 et 2), Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN.*

Excusés : *Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Aristide RICCIARDONE (à partir du point n°3), Olivier MARIE-CLAIRE (pouvoir à Karine PLATEAU), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Madeleine HANUS), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Didier de BELVAL (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Elidia BERENFELD (pouvoir à Christine GAGET), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir à Véronique REBOUL), Elisabeth SKRZYPCZAK.*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : : 25

Secrétaire de séance : *Eric SCHULZ*

Le rapporteur rappelle que, dans le cadre de ses compétences optionnelles, la CAPI a défini un réseau de voirie d'intérêt communautaire comptabilisant 280 km de voirie. L'extension de la compétence aux emprises a permis d'intégrer les trottoirs et les accotements sur l'ensemble de ce réseau avec une prise en charge par les communes du financement des aménagements des abords de chaussées à hauteur de 50% (sur la base d'un aménagement traditionnel (enrobé noir et bordures béton …).

Le Conseil communautaire arrête annuellement le programme des travaux à réaliser financés par fonds de concours et fixe son montant estimatif. Pour les exercices 2022 et 2023, le programme des travaux pour la commune de Ruy-Montceau et les montants estimatifs du fonds de concours sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Publié le : 23/06/2025 15:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33273

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230227-2023_26-DE

Programme des travaux	Montant total des travaux HT estimatif	Montant estimatif du fonds de concours apporté par la commune (montant TTC moins le FCTVA)
Travaux rue des Mulets – Vie étroite Création d'un cheminement piéton - (phase 1) en **2022**	41 534.29 €	**11 717.62 €**
Travaux rue des Mulets – Vie étroite Création d'un cheminement piéton - (phase 2) en **2023**	42 663.49 €	**11 645.07 €**

Paraphe

Ces sommes proportionnelles au coût des travaux, n'excédant pas la part de financement assurée par la CAPI, seront payables à la CAPI selon les modalités suivantes, pour chaque phase :

- 50 % début de l'année 2023,
- 50 % à l'achèvement des travaux, ajustés en fonction de leur coût réel.

Vu la convention validée par délibération n°2021_136 du 6 décembre 2021,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base des montants exposés ci-dessus,
Autorise le Maire à signer tous document afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 6 mars 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 27 février 2023
Délibération n°2023_026

Publié le : 23/06/2025 15:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33273